

# YONNE VELO

## CONTRAT DE LOCATION SAISON 2019

ENTRE :

Monsieur  Madame (Nom + Prénom) : .....  
 Né(e) le (jj/mm/aa) : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Pièce d'identité  Passeport  CNI  Permis de conduire n°: .....  
 Compagnie d'assurance : .....  
 Téléphone client: ..... Mail : .....

ET :

YONNE VELO  
 Route de Villevallier  
 89330 Saint Julien du Sault

Début de la location (date et heure) : .....  
 Durée de location : .....  
 Heure de retour estimée : ..... .Heure de retour réelle : .....

## TYPE D'EQUIPEMENT :

DESIGNATION	IDENTIFICATION	QTE	TOTAL TTC €
Vélo adulte S			
Vélo adulte M			
Vélo adulte L			
Vélo enfant 20' + casque			
Vélo enfant 24' + casque			
Siège bébé + casque			
Panier			
Remorque enfant + casque			
Casque adulte			
Autre :			
<b>TOTAL TTC A REGLER, dont TVA 20%</b>			
<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> ANCV <input type="checkbox"/> CB			
Dépôt de garantie 250€ versé en: <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> ANCV <input type="checkbox"/> CB			

Obligation de porter un casque pour les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de douze ans : décret n°2016-1800 du 21 décembre 2016. Port obligatoire d'un gilet de haute visibilité pour tout cycliste et son passager, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante : art. R431-1-1 C.Route.

**Les enfants:** le transport d'enfant de 10 mois à 4 ans et un poids n'excédant pas 18kg est autorisé uniquement par le biais de « siège enfant » fixé sur le vélo et le port du casque est obligatoire. Il est fournis un casque dont le port est obligatoire et un gilet, avec chaque vélo pour enfant et à chaque enfant < 12 ans.

**Acceptation du contrat :**

Je soussigné(e), le (la) locataire cité(e) en tête de contrat :

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de vélo figurant à la page suivante et les accepter sans réserve et avoir pris connaissance des conditions générales de locations.

Fait en deux exemplaires, à Saint Julien du Sault

Signature du loueur

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

Le ...../...../ 2019

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE VELOS

A. **YONNE VELO** appartient à la société AB FRANCE SARL,RCS n° 800 393 324. Le site YONNE VELO se situe route de Villevallier à Saint Julien du Sault, 89330. Il est ouvert juillet à août, du lundi au dimanche de 9h à 18h, les weekends en juin et septembre et sur rendez-vous en dehors de ces horaires, par téléphone au 03.86.63.22.58 ou par mail à l'adresse suivante : yonnevelo89@orange.fr. YONNE VELO loue au contractant (loueur) identifié au recto du contrat de location, un ou plusieurs vélos et deséquipement . Cette location est consentie aux présentes conditions générales de location que le contractant accepte sans réserve et s'engage à respecter. YONNE VELO se réserve le droit de résilier le contrat ci-joint en cas de manquements constatés et sans qu'aucune indemnité ne soit consentie.

B. **LE CONTRACTANT** est une personne physique majeure. Il déclare être apte et à l'aise à la pratique du vélo, avoir déjà pratiqué et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale. Yonne Vélo se réserve le droit de refuser au contractant l'accès au service de location de matériel en cas d'incapacité et/ou d'inaptitude de ce dernier. Les personnes mineures de moins de 16 ans doivent fournir une autorisation signée par leur(s) représentant(s)légal(aux), qui auront pris connaissance des présentes conditions, leur permettant de louer un vélo ; ce(s) dernier(s) assume(nt) toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou non par l'utilisateur mineur du fait de l'utilisation du service. Yonne Vélo ne pourra être tenu responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'utilisateur.

C. **OBLIGATIONS –INTERDICTIONS** Le locataires'engage à se soumettre aux présentes conditions de locations, au contrat, au décret n°2016-1800 du 21 décembre 2016 (visé au contrat), et au Code de la route. L'utilisateur est autorisé à utiliser le(s) cycle(s) et ses équipements autant qu'il en fasse un usage raisonnable, conformément à l'objet pour lesquels ils ont été conçus, et dans la limite de leur capacité. Ainsi, les paniers et porte-bagages sont exclusivement destinés au transport d'objet non volumineux n'excédant pas un poids de 5kg ;

**ENFANTS** : le transport d'enfant est autorisé uniquement par le biais de « siège bébé » fixé sur le vélo, de l'âge de 10 mois à 4 ans et un poids n'excédant pas 18kg. Dans une remorque il est interdit de transporter un enfant de moins de 18 mois. Le port du casque est obligatoire pour tout passager ou utilisateur de moins de 12 ans et, vivement conseillé au-delà.

Le locataire effectuera au moment de la location avant le départ puis le plus souvent possible durant la location, la vérification des éléments de sécurité des vélos, des accessoires et des équipements (remorque enfant, siège enfant). Il devra vérifier attentivement les ancrages et les fixations de chaque élément.

Il appartient à l'utilisateur de signaler tout défaut survenu (accidentels ou d'usure matériel) au prestataire qui effectuera les actions nécessaires. Le(s) cycle(s) et ses équipements restent la propriété exclusive de Yonne Vélo pendant toute la durée du contrat et l'utilisateur/contractant s'interdit de prêter ou sous-louer le matériel à un tiers. L'utilisateur s'engage à utiliser le(s) cycle(s)/équipements avec soin, et à le(s) rapporter à l'issue de la période de location à Yonne Vélo. En cas de défaillance technique du cycle en cours de location, l'utilisateur ne pourra réclamer ni le remboursement de frais, ni des dommages et intérêts. Les propriétés du cycle ne doivent en aucun cas être modifiées et les équipements ni enlevés ou modifiés

D. **RESPONSABILITES** : l'utilisateur déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du matériel loué et qui couvre également sa/son conjoint(e) et/ou leur(s) enfant(s). Le(s) vélo(s) et/ou ses équipements sont réputés être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. L'utilisateur dégage Yonne Vélo de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué. L'utilisateur a la responsabilité et la garde du matériel loué dès sa mise à disposition jusqu'à la restitution à Yonne Vélo, y compris en cas de restitution tardive. Il doit, en conséquence notamment, verrouiller le vélo à un point fixe lors de son stationnement.

Comme il est stipulé en vertu des articles 1382 à 1384 du Code Civil le locataire reconnait être responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause, y compris à l'occasion de l'utilisation du cycle loué dont il a la garde.

Un kit de réparation de chambre à air est mis à disposition du locataire au départ. Sauf accord, les réparations en dehors de Yonne Vélo ne sont pas prises en charge.

E. **LES TARIFS** de location, de la caution, et des pénalités de retard de restitution du matériel, ainsi que les modalités de paiement, sont affichés au guichet et sur le site internet, et le montant total spécifié au contrat. Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la souscription du contrat ; Yonne Vélo se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. L'ensemble de la prestation est réglée au moment de la signature du contrat. Les modes de règlement acceptés sont : chèques, espèces, chèques vacances ANCV. Outre le montant de la location figurant au recto du contrat, en cas de non respect des clauses énoncées dans les conditions générales de location, et/ou en cas de dégradation du matériel loué, le contractant devra s'acquitter des factures suivantes : facture du prix du vélo à neuf (en cas de non restitution du vélo & équipements), facture d'un montant équivalent à la facture de réparation (réparations consécutives à des dégradations ou équipements manquants), facture de pénalités de retard (paragraphes E&F). Un reçu sera remis au contractant, à sa demande, une fois le règlement encaissé

F. **RESTITUTION** du matériel : le vélo et/ou les équipements associés remis aux termes du contrat de location au recto doivent impérativement être restitués au jour et à l'heure indiqués dans celui-ci et en bon état de fonctionnement. A défaut, le contractant devra s'acquitter de la remise en état du matériel. En cas de retard, une facturation heure/demi-journée ou journée, sera appliquée selon les délais de restitution. La non restitution du matériel au terme du contrat expose le contractant au dépôt d'une plainte pour vol et à l'encaissement du dépôt de garantie. Le contractant pourra toutefois renouveler sa location pour une nouvelle période ; dans ce cas, les pénalités de retard ne seront pas facturées et le vélo devra être vérifié avant tout nouveau départ. La location et la restitution du matériel s'effectuera pendant les heures d'ouverture du site.

G. **UN DEPÔT DE GARANTIE** d'un montant de 250€ devra être constitué par le contractant au moment de la location du matériel. Il n'est pas encaissé lors de la signature du contrat, et restitué au terme du contrat, sauf dans les cas suivants : non restitution ou restitution du ou des vélos/équipements en mauvais état, vol du ou des vélos/équipements, impayés.

### H. VOL, PERTE & DEGRADATIONS :

En cas de vol, le contractant doit rembourser aussitôt la valeur marchande intégrale à l'état neuf du vélo au prix public en plus du prix de la location et devra aussitôt et au maximum dans les 24h après les faits déclarer le vol auprès des autorités de gendarmerie ou de police puis en attester auprès du loueur. Il s'engage à déclarer immédiatement à Yonne Vélo, tout accident, perte, vol ou destruction du cycle et/ou des équipements mis à sa disposition. Dans les cas énoncés ci-dessus, Yonne Vélo réclamera au contractant la réparation de son entier préjudice, déduction faite de la conservation du dépôt de garantie. Le montant des valeurs sera appliquée en cas de vol, perte et/ou dégradations du cycle et ses équipements (paragraphe E).

I. Conformément à la loi **INFORMATIQUE ET LIBERTES**, du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer au point de location YONNE VELO, route de Villevallier, 89330 St Julien du Sault ou par courrier.

J. Toute **RECLAMATION** doit être adressée par courrier à YONNE VELO, qui s'engage à la traiter dans les plus brefs délais. Tout litige relatif aux présentes conditions générales de location relève du droit français applicable et le tribunal compétent sera situé dans le ressort duquel est situé Yonne Vélo appartenant à la société AB France SARL.

Nous vous souhaitons une agréable balade !